

16 — WILAYA D'ALGER (Suite)

COMMUNES	Consistance et composition territoriales
Bir Mourad Raïs (suite)	ces » pour aboutir à la route des Annasser que l'on suit jusqu'au chemin de wilaya 130 ; on suit celle-ci jusqu'au pont face à la cité « Les Sources ». De ce point, on emprunte la rocade Sud jusqu'au chemin Saint-Charles (croisement avec la pénétrante des Annassers). Suivre le chemin St-Charles pour aboutir à la RN 1 que l'on remonte jusqu'à la limite Sud du lotissement Castors ; on suit cette limite pour aboutir à la limite Nord de la zone d'activité, les Vergers jusqu'au talweg qui coupe cette zone en deux, qu'on longe pour aboutir au CW 116, qu'on suit jusqu'au pont de l'Oued Kerma ; on remonte l'Oued Kerma jusqu'à la limite Sud du parc zoologique ; suivre la limite du parc par l'Est pour aboutir au rond-point, route de Tixeraine, pour rejoindre le chemin séparant la ZHUN Saïd Hamdine du domaine Bensemén par lequel on rejoint le carrefour de la route inter-quartier qu'on longe jusqu'à l'intersection du chemin Saïdi Mohamed Saïd.
Beni Messous	Point de départ : Croisement de la RN 41 avec le chemin de wilaya n° 45, on suit le chemin de wilaya 45 jusqu'au poste de gaz, point de côte 270 pour descendre l'Oued Béni Messous jusqu'au point de côte 169 pour remonter l'Oued Rdjel El Affroun jusqu'au point de côte 303, pour suivre une route longeant la limite Sud de la forêt de Bainem, en passant par les points de côte 282-253, 197 et 142 pour redescendre l'oued Bainem avec sa jonction avec l'Oued Béni Messous qu'on suit jusqu'au chemin de wilaya III pour remonter par un fond d'oued jusqu'à la RN 41 qu'on suit jusqu'au point de départ.
Birkhadem	Point de départ : La jonction de la nationale 1 et la rue n° 12 Hassen Benaamane au niveau de Dar El Amané ; on remonte la RN 1 puis on traverse l'autoroute de la déviation de Birkhadem, pour ensuite exclure la « cité des Castors », longer la rocade-Sud et prendre un chemin d'exploitation rural pour ressortir sur le chemin de

16 — WILAYA D'ALGER (Suite)

COMMUNES	Consistance et composition territoriales
Birkhadem (suite)	wilaya 116 pour inclure l'usine et exclure le village de Tixeraine, pour aboutir à l'oued El Kerma qu'on remonte jusqu'à l'oued Bou-souar, en traversant le chemin de wilaya 13 pour prendre une piste jusqu'au point de côte 106 et continuer tout droit pour remonter par un chemin et contourner le quartier de Djenane Sfari par une piste et rejoindre la rue principale, pour ressortir à la R.N. n° 1 (Djenane Sfari) incluse à Birkhadem, puis on traverse la RN 1 au niveau du cimetière, puis longer le chemin de Aïn Nadja jusqu'au point de côte 115 pour suivre un petit chemin de talweg jusqu'au chemin de wilaya 13 au point de côte 68 pour suivre celle-ci jusqu'au point de côte 83 pour longer ensuite la clôture de la 7ème Région militaire et l'hôpital militaire jusqu'au chemin de wilaya 42 qu'on suit pour longer la route de Sidi M'barek jusqu'à la route Hassen Benaamane pour aboutir au point de départ : Djenane Sfari entièrement à Birkhadem.
Bouzaréah	Point de départ : Auto-pont de Chevaléy ; on descend l'autoroute du Frais Vallon, puis on exclut le Beau-Fraisier, Mont-Plaisant, la Carrière Jobert jusqu'au chemin de Sidi Benour pour inclure l'ancienne forêt de Sidi Benour Village Céleste, Sidi Naamane en passant par le fond de ravin pour rejoindre la route de l'observatoire en incluant le cimetière de Sidi Naamane et prendre un chemin à droite, pour inclure un transformateur et la forêt de Bouzaréah, suivre le chemin de la carrière en excluant la carrière de la cimenterie, jusqu'au point de côte 200, puis on rejoint le point de côte 316, en passant par le puits des Zouaves, rejoindre le point de côte 383 en descendant un fond de ravin et en remontant l'autre pour rejoindre l'oued Béni Messous par un fond de ravin, au point de côte 169, pour remonter l'oued Béni Messous et rejoindre le poste de gaz SONELGAZ, pour emprunter celui-ci jusqu'à la jonction avec la R.N. n° 41, qu'on suit jusqu'à l'auto-pont, point de départ.